



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 MAI 2009

Paris, le 4 juin 2009. L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui s'est réunie au siège social le jeudi 28 Mai 2009 à 9H30 heures, a, dans sa partie ordinaire :

- approuvé les comptes de l'exercice clos le 11 février 2009 (clôture anticipée ayant été décidée préalablement à l'effet de permettre à la Société d'opter pour le régime SIIC),
- et décidé d'inscrire la perte de l'exercice s'élevant à (287.229,66 €) diminuée du report à nouveau bénéficiaire s'élevant à 264.480,22 €, soit un solde négatif de (22.749,44 €), en report à nouveau.

La même Assemblée Générale a renouvelé, dans sa partie extraordinaire, les délégations de compétence déjà consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte du 18 décembre 2007 et par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 24 novembre 2008, délégations qui portent sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, dans différentes hypothèses incluant la rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi que la rémunération d'une offre publique d'échange initiée par la Société.

Ces délégations ont été consenties pour une durée de 26 mois et, sauf exception, dans la limite de plafonds fixés respectivement à 300 Millions d'euros de nominal pour l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et de 500 Millions d'euros de nominal pour l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à des titres de créances.

**Relations investisseurs : contact@cfi-france.com
Tél. 01 40 07 81 03**